

Expertise médicale – Contrat Groupe

Uniquement sur accident ou maladie professionnelle

Éléments à transmettre par mail : assurances@cdg22.fr



Direction Prévention et Santé au Travail
Service : Assurance des risques statutaires
Contact : 02.96.58.00.73 / 02.96.58.64.29
Fax : 02.96.58.63.61
david.collet@cdg22.fr

EMPLOYEUR

Collectivité ou établissement :

Nom et fonction du correspondant :

Tél. : Mail :

AGENT A EXPERTISER

Nom et Prénom :

Numéro de sécurité sociale : Clé

Adresse :

Ville : Code postal :

Tél. fixe : Tél. mobile :

Grade :

Agent CNRACL

Non CNRACL

MOTIF DE LA DEMANDE

Accident de service ou de trajet Rechute d'accident de service/maladie professionnelle
Maladie professionnelle Prise en charge des frais médicaux

◆ Date d'origine de l'arrêt : Arrêt en cours jusqu'au :

◆ **Éléments qui motivent la demande d'expertise (à remplir systématiquement) :**

.....
.....
.....

PIECES A FOURNIR

Pour un accident de service, de trajet ou une rechute d'accident	Pour une maladie professionnelle
Enquête administrative ou rapport hiérarchique Certificat médical initial (mentionnant le siège de la blessure et la nature des lésions) Prolongation d'arrêt Fiche de poste Courrier de l'agent (présentant les circonstances de la rechute)	Demande de reconnaissance de MP par le médecin traitant avec CMI (mentionnant le siège de la blessure et la nature des lésions) Courrier de l'agent (demandant une MP) Enquête administrative ou rapport hiérarchique Fiche de poste Avis du médecin de prévention

Nom du demandeur Cachet et signature de l'autorité territoriale

Date

Les données personnelles collectées vous concernant (correspondant / contact collectivité) font l'objet d'un traitement par :

- l'assureur du contrat couvrant les risques statutaires de la collectivité en qualité de responsable de traitement au sens du Règlement Général sur la Protection des Données (Règlement (UE) N°2016/679 du 27 avril 2016),
- et par Relyens SPS, courtier délégué, qui, selon l'assureur en question, intervient soit en qualité de responsable de traitement (autonome ou conjointement avec l'assureur), soit en qualité de sous-traitant de l'assureur.

Ces traitements ont pour finalité principale la passation, la gestion et l'exécution du contrat d'assurance statutaire souscrit par le CDG / la collectivité, sur la base de l'exécution du contrat d'assurance.

Le renseignement des rubriques vous concernant (correspondant / contact collectivité) n'est pas obligatoire ; il permet cependant de faciliter le suivi de la gestion des dossiers.

Ces données sont destinées :

- aux personnels habilités de l'assureur et de Relyens SPS, notamment les équipes en charge de la gestion des sinistres, aux équipes en charge des services associés au contrat d'assurance (relation clients, contrôles médicaux, recours contre tiers responsable, prévention...) et aux professionnels impliqués dans ces services (médecins, avocats...),
- ainsi que, le cas échéant, et uniquement pour les données qui les concernent, au CDG, aux sous-traitants ou prestataires impliqués dans la mise en œuvre des traitements susmentionnés.

Vos données sont conservées pendant la durée de gestion du sinistre déclaré ou la durée nécessaire à la mise en œuvre des services associés, augmentée de la durée des prescriptions légales applicables.

Pour les données collectées relatives aux agents, l'information de ces derniers sur les traitements mis en œuvre par l'Assureur et Relyens SPS est fournie en annexe des Conditions Générales et/ou notice d'information du contrat d'assurance statutaire souscrit par la collectivité. Pour rappel, cette annexe est à remettre par la collectivité à ses agents.

En application de la législation en vigueur, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation du traitement de vos données ainsi que du droit de définir des directives relatives au sort de vos données après votre décès.

Sous certaines conditions, vous disposez également du droit de vous opposer au traitement et du droit à la portabilité de vos données. Pour exercer ces droits, vous pouvez contacter par courrier électronique le Délégué à la Protection des données (DPO) de Relyens SPS : privacy.sps@relyens.eu ou par courrier postal à : Relyens SPS, à l'attention du DPO, CS 80006 – 18020 Bourges cedex.

Si vous estimez, après avoir contacté le DPO, que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL, 3 Place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 Paris Cedex 07